

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

Le neuf juin deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 1^{er} juin 2016

Etaient présents : Arnaud de PANAFIEU, Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Madeleine ESNAULT, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROUIN, adjoints.

Claudie LEHAY, Christian THEBERGE, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Marie-Claude TALINEAU, Anthony VEILLARD, Antoine LAMBERT, Yves GUILBERT-ROED, Marie-Noëlle MOULIN, Virginie JOUARE

Absent(s) excusé(s) : Annie SALMON

Cyril Le SCORNET ayant donné procuration à Anthony VEILLARD

Absent(s) non excusé(s) : Alexa ROINET, Patrick SAILLY, Joël BRETHOME. Françoise DELAUNE

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale.

M. Anthony VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2016
- Marché restauration scolaire 2016/2017 : choix du prestataire
- Tarif goûter 2016/2017
- Travaux parking rue de Durtal : avenant
- Désignation du parking rue de Durtal
- Désignation du parking « abattoirs »
- Acquisition terrain AC485
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) des parcelles AC73 et AC66
- Cession aspirateur à feuilles
- Convention Satese 2016/2018
- Suppression création d'un poste d'agent technique
- Création d'un poste en contrat aidé
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 2016

Le compte-rendu de la séance du 3 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE 2016/2017 : CHOIX DU PRESTATAIRE

2016-039

Une consultation en procédure adaptée a été lancée sur le portail « sarthe-marchéspublics.fr » le 12 mai 2016 et publiée au BOAMP jusqu'au 1^{er} juin 2016, 12h.

Cinq offres ont été remises.

Après avoir pris connaissance des différentes offres des sociétés (CONVIVIO, RESTAUVAL, ELIOR, API, SMR) lors de la commission d'appel d'offres du lundi 3 juin 2016 (pas d'obligation légale de la réunir), eu égard aux critères de jugement définis dans le dossier de consultation, il est proposé de retenir la Société RESTAUVAL (40 % prix et 60 % technique).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir la société RESTAUVAL pour un montant de 75 277.09 € HT (offre mieux disante).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché correspondant, d'une durée d'un an, pour une période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, reconductible une fois, pour une durée maximale de 12 mois, avec possibilité de résilier annuellement.

Les crédits sont inscrits au budget primitif restaurant scolaire.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

III. TARIF GOUTER 2016/2017

2016-040

Suite à une demande de mise en place d'un goûter au service de la garderie périscolaire, le Maire propose de donner une réponse défavorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas mettre en place de goûter au service garderie périscolaire.

IV. TRAVAUX PARKING RUE DE DURTAL : AVENANT

2016-041

Le Maire propose l'avenant 01 au marché du parking route de Durtal pour la somme de 11 434.81 € HT pour l'agrandissement de l'ouverture et le dérasement du mur en pierre (entreprise COLAS).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte l'avenant n° 01 de l'entreprise COLAS d'un montant de 11 434.81 € HT et autorise le Maire à le viser.

V. DESIGNATION PARKING RUE DE DURTAL

2016-042

Il est proposé le nom de parking SALLE DES FETES au parking situé sur la parcelle cadastrée AC673.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, nomme le parking situé sur la parcelle cadastrée AC673 : parking SALLE DES FETES.

VI. DESIGNATION PARKING « ABATTOIRS »

Ce point est enlevé de l'ordre du jour. Ce parking est désigné parking de Bonnes-Eaux (parcelle cadastrée AB 631).

VII. ACQUISITION TERRAIN AC485

2016-043

Afin de réaliser un stationnement PMR à proximité de la pharmacie, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AC485 appartenant à Sarthe Habitat. Tous les frais inhérents au dossier seront à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte l'acquisition d'une partie du terrain cadastré AC 485 afin de réaliser une place de stationnement PMR, charge le Maire de négocier le prix d'acquisition, tous les frais inhérents au dossier seront à la charge de la Mairie et autorise le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

VIII. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DES PARCELLES AC73 ET AC66

2016-044

Le Maire informe que Maître POUJADE, notaire à Sablé-sur-Sarthe, lui a transmis une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) concernant la vente de surfaces bâties et non bâties cadastrée **AC 0073, rue des Cordeliers** pour une superficie de 588 m² appartenant à M. COEFFE Pierre, 2, rue des Cordeliers à Précigné (72), M. SAUVAGET Christophe, 5 Cour des Cordeliers à Précigné (72), Mme ARMELLE Jeanne née COUBARD, 2, rue des Cordeliers, M. LOPES Willy, L'Etoile D'Or à Précigné, et Mme THIEBAULT Béatrice, 28, rue de Beffes à Pincé (72), et **AC 0066, rue des Cordeliers** pour une superficie de 67m², appartenant à M. LOPES Willy, domicilié à « l'Etoile d'Or » à Précigné.

Cette DIA est motivée au vu de l'étude réalisée par le CAUE en 2015 qui présente la réhabilitation du centre bourg et le béguinage. La rue des Cordeliers dessert plusieurs propriétés à l'abandon ou manque d'entretien et les jardins sont « décalés » par rapport aux habitations. Le CAUE dans son projet propose de réhabiliter le quartier et faire une pénétrante avec Basile Moreau et le parking route de Durtal pour



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

favoriser les déplacements piétonniers intramuros, les espaces verts, avec une incidence sur le développement économique.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir par l'usage du Droit de Préemption fixé par la délibération du 5 mai 2000 une partie des terrains, excepté le bâti, ci-dessus nommés au prix fixé par la D.I.A soit 4 500 € net vendeur, auxquels s'ajouteront les frais supportés par la commune (estimation des Domaines N°2016-244V0303 du 6 juin 2016).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition partielle d'une surface non bâtie, située rue des Cordeliers et cadastrée section AC0073 et AC0066 pour une superficie estimée à 655 m² au prix fixé par la D.I.A soit 4 500 € net vendeur, auxquels s'ajouteront les frais supportés par la commune et autorise, le Maire, ou son représentant, à signer tout acte inhérent au dossier.

IX. CESSION ASPIRATEUR A FEUILLES

2016-045

Le Maire expose qu'un aspirateur à feuilles a été acheté en 2004 pour la somme de 6044.58 €. Les services techniques ne l'utilisant plus, il est proposé de le céder à la SARL GELOT de Sablé sur Sarthe pour la somme de 800.00 € net de TVA.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la cession de l'aspirateur à feuilles et autorise le Maire à viser tout acte inhérent au dossier.

X. CONVENTION SATESE 2016/2018

2016-046

A de PANAFIEU, Adjoint, propose le renouvellement de la convention SATESE 2016/2018 qui a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre via le SATESE de la mission d'assistance technique en assainissement collectif que le Département propose d'apporter aux collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. (1 268.80 € par an).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour les années 2016/2018.

Arnaud de PANAFIEU, adjoint, présente le rapport du SATESE 2015.

XI. SUPPRESSION CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

2016-047

Un agent sollicite la diminution de son temps de travail pour raison personnelle (poste à 34h30/35^{ème}), il est proposé de réduire le temps de travail à 31h30 à compter du 1^{er} septembre 2016. La diminution étant inférieure à 10%, le Comité Technique Paritaire ne sera pas saisi.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 34.5/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 31.5/35^{ème}.

Cette suppression et création de poste prendrait effet au 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce point et autorise le Maire à viser tout acte inhérent au dossier.

XII. CREATION D UN POSTE EN CONTRAT AIDE

2016-048

Le Maire rappelle les modalités de l'emploi avenir exposés lors de la réunion de Conseil Municipal du 4 décembre dernier.

Pour mémoire, un emploi d'avenir, c'est un contrat aidé, s'appuyant sur un CDD de 3 ans ou en un CDI en un temps plein pour un jeune de 16 à 25 ans peu ou pas qualifié.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

C'est aussi un engagement de l'Etat de verser sur 3 ans une aide financière équivalente à 75% du SMIC sur la base de 35h, **c'est-à-dire une aide financière de 1 090 € par mois** soit une charge pour la collectivité estimée à **550 € par mois** En contrepartie, l'Etat demande d'accompagner le jeune à la réalisation de son projet professionnel par la mise en place d'actions de formation si possible qualifiantes.

Le Maire propose la création de cet emploi pour un poste polyvalent (encadrement temps du midi, TAP, ATSEM, ménage des bâtiments... à compter du 1^{er} septembre 2016

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un emploi avenir (un an renouvelable une fois pour une durée de 24 mois)
- autorise Le Maire à signer les conventions
- vote les crédits budgétaires correspondants

XIII. DÉLIBÉRATION DIVERSES

2016-049

- **Location terre.** Le Maire rappelle que diverses parcelles de terre situées à proximité du Stade (parcelles B 766 – B 805- B808 – B809 – B905 – B998 et B1026) pour 7 ha 87 a 03 ca sont louées depuis le 1^{er} mai 2010 à Mme CORBIN pour un fermage de **986,71 €** par an. A partir du 1^{er} octobre 2013, la parcelle B1026 (29 a 03 ca) n'est plus louée à Mme CORBIN.

Le fermage pour les parcelles B 766 – B 805- B808 – B809 – B905 – B998 (7 ha 58 a 02 ca) s'élève à **950,33 €** par an à compter du 1^{er} octobre 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la modification de bail à compter du 1^{er} octobre 2013 à Mme CORBIN et autorise le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

2016-050

- **Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif.** A de PANAFIEU, Adjoint, expose que la société VEOLIA sollicite l'établissement d'une convention entre la Nantaise des Eaux (service d'assainissement), Véolia (service d'eau) et la commune pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à viser la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif

2016-051

- **Budget commune : décision modificative 02.** M. Le Maire, présente la modification d'écriture sur le budget commune (travaux ERDF suite à un permis de construire) :

Décision modificative n°02

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
021 virement section fonctionnement.....	0 €.....	4 500€
021/21534 réseau d'électrification.....	4 500 €.....	0 €
Total	4 500 €.....	4 500 €
<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
023 virement section investissement	4 500 €.....	0 €
022 dépenses imprévues	-4 500 €.....	0 €
Total	0€.....	0 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la décision modificative n°02 du budget commune.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

XIV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Demande d'installation dans le cabinet médical d'un ostéopathe.
- Suivi des équipements

SUIVI DEVIS	MONTANT DEVIS		
	HT	TVA	TTC
03/05/2016 tondeuse	1 150,00 €	230,00 €	1 380,00 €
26/05/2016 armoire positive, armoire négative et consen	3 350,00 €	670,00 €	4 020,00 €
26/05/2016 stores Garderie	6 065,40 €	1 213,08 €	7 278,48 €
total	10 565,40 €	2 113,08 €	12 678,48 €

- Enquête publique SAS Malnaire : les conclusions sont consultables en Mairie (1an) et sur le site Internet communal.
- Conseil Communautaire à Précigné le 30 juin 206 à 18h à la salle des fêtes
- Pot de départ à la retraite de Mme Malika JOUATEL : le 23 septembre 2016 à 18h30 à la salle des fêtes (petite salle).
- Conseil municipal : jeudi 7 juillet 2016
Proposition : vendredi 9 septembre 2016 – vendredi 7 octobre 2016
vendredi 4 novembre 2016 – vendredi 2 décembre 2016

Le Maire,
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 22 h

Document suivant : Feuillet de clôture



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

- 2016-039 Marché restauration scolaire 2016/2017 : choix du prestataire
2016-040 Tarif goûter 2016/2017
2016-041 Travaux parking rue de Durtal : avenant
2016-042 Désignation du parking rue de Durtal
2016-043 Acquisition terrain AC485
2016-044 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) des parcelles AC73 et AC66
2016-045 Cession aspirateur à feuilles
2016-046 Convention Satese 2016/2018
2016-047 Suppression création d'un poste d'agent technique
2016-048 Création d'un poste en contrat aidé
2016-049 location terres
2016-050 Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif
2016-051 Budget commune : décision modificative 02

Jean-François ZALESNY, Maire		Alain PASQUEREAU	
Arnaud De PANAFIEU, 1 ^{er} Adjoint		Marie-Claude TALINEAU	
Christiane FUMALLE, 2 ^{ème} Adjoint		Anthony VEILLARD	
Yves PINIAU, 3 ^{ème} Adjoint		Françoise DELAUNE	Absente
Madeleine ESNAULT, 4 ^{ème} Adjoint		Cyril LE SCORNET	Absent, a donné pouvoir à A VEILLARD
Gilles ROUSSELET, 5 ^{ème} Adjoint		Antoine LAMBERT	
Agnès HEROUIN, 6 ^{ème} Adjoint		Annie SALMON	Absente excusée
Claudie LEHAY		Yves GUILBERT-ROED	
Alexa ROINET	Absente	Marie-Noëlle MOULIN	
Christian THEBERGE		Patrick SAILLY	Absent
Nicole PIPELIER		Virginie JOUARE	
Joël BRETHOME	Absent		



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ